

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01 AVRIL 2022

Présents : BLAISE Nicole, BOURDIN Laurence, CORBERAND Alain, DEMOUGIN Alain, DEMOUGIN Hubert, GALMICHE Christian, GRANDEMANGE Michel, MANGE Alain, MAUFFREY Gérard, VANCON Thomas.

Absente excusée: MAHUT Sabine

Secrétaire de séance : BOURDIN Laurence

• **Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 établi par Madame la Trésorière Lise GOASDOUE.

• **Le Compte Administratif 2021**

Le Compte Administratif 2021, présenté par Monsieur GALMICHE Christian 1^{er} adjoint, a été voté à l'unanimité et se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	80 163.74 €	117 565.35 €
Report en section de fonctionnement 2020		126 990.22 €
INVESTISSEMENT	9 696.09 €	39 817.72 €
Report en section d'investissement 2020	28 750.64 €	
Total Cumulé	118 610.47 €	284 373.29 €
SOLDE		165 762.82 €

• **Affectation du résultat 2021**

Le solde de 2021 sera affecté au budget 2022 soit **164 391.83 €**

• **Vote des taux des taxes locales 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux pour l'année 2022.

• **Budget primitif 2022**

Le Budget primitif 2022, présenté par le maire, a été voté à l'unanimité et se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	276 800.83 €	276 800.83 €
INVESTISSEMENT	140 600.00 €	140 600.00 €

• **Renouvellement de la convention RGPD avec le CDG 54**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention RGPD avec le CDG 54.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler la convention RGPD avec le CDG 54.

• **Modification des statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs (CCME)**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts

• **Précision de l'intérêt communautaire des statuts de la CCME**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la précision apportée sur l'intérêt communautaire des statuts

• **Intégration de la commune de Malbouhans au sein de la CCME**

A la demande de la CCME, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la procédure d'intégration de MALBOUHANS au sein de la CCME pour le 01/01/2023

• **Programme de travaux en forêt exercice 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'ONF d'un montant de 7296.60 H.T pour les travaux en forêt communale de l'année 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux nettoiement de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements Localisation 5.j et ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur Localisation 18.r d'un montant de 4 247.70 € H.T et lui confie la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

La Proiselière et Langle le 12 avril 2022

Le Maire, MAUFFREY Gérard